

## **MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 18 juin 2015**

Etaients présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, PONTTHUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration à Martine GRASSA), MONNIN Antoine

#### **1. Validation du Plan Paysage « Cœur Comtois Scay- la-Joux »**

Par dix voix le conseil accepte l'adhésion au projet de plan de paysage porté par 7 communes qui consiste à orienter, préserver et construire notre cadre de vie.

Cette étude se déroulera en plusieurs phases :

Un diagnostic, les enjeux à définir et les actions à programmer.

L'interlocuteur direct sera le Ministère de l'Environnement (Une première en Franche-Comté)

Deux réunions publiques auront lieu à Levier le 19 juin et à Supt le 26 juin.

#### **2. Soutien de la motion de censure de l'Association des Maires de France**

Le conseil par 9 voix pour, soutien la motion de sauvegarde des libertés proposée par l'Association des Maires ruraux de France contre le loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire et de la République).

Cette motion dénonce la fragilisation de la Commune :

11 compétences quitteraient les communes et seraient transférées aux intercommunalités qui seraient elles mêmes regroupées à 20 000 habitants

Les communes mises sous la tutelle des intercommunalités ne décideraient plus les taux d'impositions pour elles-mêmes.

L'association des maires ruraux du Doubs demande aux communes de mettre un ruban noir après les panneaux d'entrées de village en signe de disparition des communes.

#### **3. Compte-rendu du SMECOM**

Madame la Maire s'est rendue à la réunion pour le bilan annuel du SMECOM. Le bilan montre une évolution des déchets collectés en dix ans de 7568 tonnes en 2004 à 9900 tonnes en 2014. Par contre le poids des ordures ménagères a baissé.

Evolution annuelle par habitant et par an : 469 kg de déchets en 2004, 540 kg en 2014

Coût des ordures ménagères : 38 € par habitant par an

Coût des emballages 23,70 € par habitant par an

Coût de la récupération du verre : 0,57 € par habitant par an

Coût des 5 déchetteries : 21,26 € par habitant par an

Madame la Maire rappelle que le dossier du bilan annuel est consultable par tous sur le site du SMECOM ou sur papier en mairie.

.../...

#### **4. Courriers divers**

- La demande de l'ADS (Association Domicile Service) pour faire figurer le nom de la commune sur le logo est acceptée.
- Zéro pesticides : Depuis 2013, la commune est engagée dans l'appel à projets « 0 pesticides » (en Franche-Comté). Madame la Maire a été sollicitée pour assister à une conférence de presse à Lure, présentée par Marie Guite Duffet, présidente de Région. L'interdiction des pesticides prévue pour 2020 a été avancée au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Le baptême du stade municipal « Jacques Rolet » aura lieu sur le terrain de football le 21 juin 2015 à 11 heures.
- Numérique dans les écoles : Il n'y a pas eu de demandes pour nos écoles
- Portes Ouvertes chez les pompiers de Levier (SDIS) le dimanche 28 juin de 10 h à 18 h
- Entretien des luminaires de la voirie : Jérémy Latour, nouvel artisan a proposé un devis
- RPI de la Joux : Invitation au conseil d'école le 23 juin à 20 heures
- Information de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations : Depuis 2015, 25 000 jeunes font le service civique. Projet de le renforcer pour atteindre 150 000 jeunes.
- Dossier Joseph Clément : Voir la situation de son projet d'assainissement. Deux adjoints iront sur place avec Madame la Maire.
- Travaux au château d'eau : Le mécanisme est défectueux (1 700 €), il est proposé de vider le réservoir, le nettoyer et remplacer la pièce avec le syndicat des eaux.
- Sécurité routière : Dans la lettre mensuelle de « l'Etat dans le Doubs » Villeneuve est bien placée en sécurité routière grâce aux diverses interventions menées par la commission sécurité routière de la commune.
- Benne à verre : Elle sera déplacée près de la station d'assainissement.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 23 juin 2015, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

La Maire,  
Martine GRASSA